**DÉCLARATION D'OUVERTURE DE PISCINE**

(article L 1331-1 du Code de la Santé Publique)

Je, *soussigné*-e,

 Nom :……………………………………………………

 Qualité :……………………….………………………..

déclare procéder à l'installation d'une piscine à :

Adresse :

La date d'ouverture est fixée au :

La fréquentation maximale instantanée en baigneur est fixée à :

Dès son ouverture, l'installation sera conforme à la description contenue dans le dossier justificatif joint à la présente déclaration. Elle satisfera aux normes d'hygiène et de sécurité fixées par les articles D 1332-1 à 13 du code de la santé publique et par le décret modifié n°81-324 du 07 avril 1981 relatif aux dispositions techniques applicables aux piscines.

Fait à :

Le :

Signature :

La déclaration d’ouverture d’une piscine doit être adressée au plus tard deux mois avant la date prévue de l’ouverture de l’installation à :

* La mairie du lieu d’implantation de l’établissement
* La préfecture du département concerné
* L’ARS-Délégation Départementale – Santé Publique et Environnementale

Le plan de l’ensemble de la piscine (sanitaires, bassins, locaux technique) ainsi que le schéma de la chaine de traitement doivent être joints à la présente déclaration.